



RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE DE BANTEUX

Règlement intérieur dont les enfants et parents devront prendre connaissance.

1- Passage aux toilettes et lavage des mains avant le repas

2- Pendant le repas :

a- Je reste assis,

b- Je mange proprement (il est strictement interdit de jouer avec la nourriture, ou avec ses couverts),

c- Je respecte les locaux, le matériel mis à ma disposition, **le personnel présent**,

d- Interdiction absolue de s'approcher ou de toucher aux appareils de cuisson (four, cocottes, casseroles) aux risques de me brûler,

e- Je ne crie pas, je ne chahute pas avec mes voisins de table, je ne sors pas de la cantine en courant et sans autorisation,

f- J'obéis aux remarques **du personnel de service**,

g- Je vais seul aux toilettes après l'avoir demandé,

h- Je me lave les mains après avoir été aux toilettes,

Au cas où ce règlement ne serait pas respecté, tu seras exclu de la cantine et tes parents convoqués par Monsieur le Maire, pour une mise au point.

Le Maire, Jean-Luc LECOQ

Le coupon ci-dessous est à remettre en Mairie, signé.

--

Je soussigné, M. ou MmeResponsable de l'enfant

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Cantine, et l'accepte comme tel.

Le

Signature